

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 décembre 2024

Le conseil municipal de la commune de Mont-Saint-Père, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie le vendredi 06 décembre 2024 à 19h00 sous la présidence de M. Gilles CORDIVAL, le Maire.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Date de la convocation
15	8	027/11/2024
Nombre de membres présents	Nombre de votants	Date d'affichage de la convocation
10	11	28/11/2024

Présents : **Mmes** HOUPEAUX Caroline, MAGRÉ Sylvie
MM. AUBERT Alain, BAUDON Jérémy, BURLOT Jean-Pierre, CORDIVAL Gilles, DURR Edgar, GUICHARD Hervé, LOGEROT Sylvain, MORLET Dominique et PAUTROT Sébastien

Excusés : **MM.** VALLÉE William, BURLOT Jean-Pierre (Pouvoir à DURR Edgar)
Mme CARCEL Aurore

Absents : **MM.** BAHIN Florian, GOJARD Erwan

Monsieur le Maire constate que **le quorum est atteint** et ouvre la séance à 19h00.

A été désigné comme secrétaire de séance : M. LOGEROT Sylvain

Approbation des procès-verbaux des séances précédentes :

→ **A l'unanimité** des membres présents et représentés, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2024.

ORDRE DU JOUR

1. Aménagement forestier de Mont-Saint-Père 2025-2044
2. Exploitation des chablis et vente des bois
3. Acquisition container maritime et annexe
4. Centenaire de la disparition de Léon Lhermitte – Demande de subventions
5. Enrichissement du parcours de randonnée et création/aménagement d'un « Square Léon Lhermitte » - Demande de subventions « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » (DETR) programme 2025 et Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT)
6. Participation financière de la commune au dispositif 100 % EAC de la Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry (CARCT)

DÉLIBÉRATIONS

1. Aménagement forestier de Mont-Saint-Père 2025-2044

M. le Maire, accompagné par des techniciens de l'ONF, présente à l'assemblée le projet d'aménagement de la forêt communale de Mont-Saint-Père proposé par l'Office National des Forêts pour la période 2025/2044.

→ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :*

- **D'APPROUVER** le projet d'aménagement de la forêt communale de Mont-Saint-Père proposé par l'Office National des Forêts pour la période 2025/2044
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne application de cette décision.

2. Exploitation des chablis et vente des bois

Notre technicien forestier territorial dédié de l'ONF, Monsieur Willy BOUCHER, a alerté la collectivité que lors des événements climatiques de cette année 2024, quelques arbres sont tombés au sol (chablis).

→ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :*

-D'AUTORISER L'EXPLOITATION DES CHABLIS

- Parcelles : 7-9-11-19-21-22-23-25
- Coupe : Non réglée (Pas prévue à l'aménagement)
- Type de coupe : produits accidentels (PA)

-D'AUTORISER LA VENTE DES BOIS

- En donnant toute latitude au représentant de l'Office National des Forêts pour agir au mieux des intérêts de la commune
- Mode de vente : de gré à gré

3. Acquisition container maritime et annexe

M. le Maire rappelle que le projet d'acquisition d'un container maritime afin de remplacer l'actuel bungalow fort vétuste situé sur l'aire de jeux et d'installation d'un WC avait obtenu des subventions au titre de la DETR et de l'API. Il précise que la déclaration préalable ayant été déposée, instruite et accordée, le moment est venu de procéder à l'achat.

→ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :*

-ARRÊTER le choix du fournisseur en choisissant le devis le mieux disant, à savoir celui de la Société CALCUB, devis DEV-20240307-01599 d'un montant de 22 050,60€ HT – 26 460,72€TTC

-L'AUTORISER à signer ledit devis et tout document nécessaire pour réaliser cette opération et obtenir le versement des subventions accordées

4. Centenaire de la disparition de Léon Lhermitte – Demande de subventions

M. le Maire rappelle le projet « Centenaire de la disparition de Léon Lhermitte » sur l'année 2025 qui comporte entre autres une exposition de plein air temporaire, une installation fixe qui prendra place sur un parcours de randonnée « Sur les pas de Léon Lhermitte » et une journée « phare » début juillet 2025

Le Conseil municipal a déjà délibéré le 21 juin 2024 pour valider ce projet mais un ajustement du montant des dépenses nécessite une nouvelle délibération.

➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :*

-DE VALIDER le plan de financement suivant :

TYPES DE FINANCEMENT	MONTANTS HT
LEADER	26 504,34 €
REGION	5 000,00 €
PARTICIATION COMMUNALE	7 876,39 €
TOTAL	39 380,73 €

-D'AUTORISER le Maire à solliciter les subventions (LEADER) et signer les documents afférents

5. Enrichissement du parcours de randonnée et création/aménagement d'un « Square Léon Lhermitte » - Demande de subventions « Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux » (DETR) programme 2025 et Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT)

M. Sylvain LOGEROT rappelle la volonté de la municipalité, dans le cadre du travail mené avec la mission UNESCO et le CAUE, de poursuivre l'aménagement du circuit de randonnée existant et d'en créer un nouveau « Sur les pas de Léon Lhermitte ».

Il propose au conseil municipal :

- L'installation d'une exposition de reproductions d'œuvres du peintre Léon Lhermitte,
- L'installation d'une table d'orientation présentant le panorama typique de la vallée de la Marne
- L'aménagement d'un « Square Léon Lhermitte ».

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

TYPES DE FINANCEMENT	MONTANTS HT
CARCT (40%)	7 010,36 €
DETR (40%)	7 010,36 €
PARTICIPATION COMMUNALE (20%)	3 505,18 €
TOTAL	17 525,90 €

La réalisation de ce projet se fera sur l'année 2025

➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :*

-D'ARRÊTER le projet d'enrichissement du parcours de randonnée et création/aménagement d'un « Square Léon Lhermitte »

-D'ADOPTER le plan de financement exposé ci-dessus

-DE SOLLICITER des subventions au titre de la DETR 2025 et du Fonds de concours de la CARCT et signer les documents afférents

6. Participation financière de la commune au dispositif 100 % EAC de la Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry (CARCT)

M. le Maire informe l'assemblée qu'une des mesures phares du plan d'action en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC) proposée par les ministres de la Culture et de l'Education nationale est la mise en œuvre du dispositif 100% EAC. La CARCT est porteuse de ce dispositif pour notre territoire qui mettra à l'honneur Léon Lhermitte en cette année 2025 et verra en particulier notre école en bénéficier.

Parallèlement, il est demandé aux communes de participer financièrement par une participation symbolique de 1€ par habitant.

→ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :*

-D'APPROUVER la participation de la commune de Mont-Saint-Père au financement du dispositif 100 %EAC à hauteur de 1 euro par habitant et par an, sur une durée de trois ans, soit un montant annuel de 709€.

Questions diverses

- 1. M. Dur, conseiller municipal, signale qu'un câble électrique ou téléphonique pend dangereusement route de Beuvardes.**
→ ENEDIS sera contacté dès la semaine prochaine.
- 2. M. Aubert, maire-adjoint, propose l'installation de bacs à sel à différents endroits de la commune pour permettre aux habitants de saler leur trottoir.**
→ L'idée est retenue et sera étudiée pour une installation rapide.

Informations diverses

Suites inondations : Un courrier à tous les riverains des rus qui ont débordé a été envoyé. La plupart a réagi rapidement et procède ou a déjà procédé aux travaux nécessaires et demandés. Un civisme a signalé.

Par ailleurs, VNF est finalement intervenue avec une barge et a largement désencombré l'embouchure du Ru Dauly sur la Marne.

La séance est levée à 20h46.

Le secrétaire de séance,
Sylvain LOGEROT

Le Maire,
Gilles CORDIVAL.